

L'une des raisons de mon inquiétude c'est que ce projet de loi vise explicitement à soutenir l'emploi. Autrement dit, c'est une nouvelle adjonction au programme d'assurance-chômage et il ne concrétise pas, comme nous le pensions, la décision énergique de soutenir notre industrie, aux prises avec les conséquences de la surtaxe. Je suis inquiet, monsieur l'Orateur, parce que cette mesure semble être la principale initiative que le gouvernement prend en vue de protéger notre industrie des dangers économiques évidents qui la menacent. Étant moi-même originaire d'une province industrialisée, j'ai des raisons de douter que cette mesure atteigne l'objectif pour lequel elle a été si hâtivement conçue.

Les témoignages présentés devant le comité et suivis de la déclaration du ministre à la Chambre, ont démontré qu'il était inévitable que l'aide actuelle à l'industrie canadienne se verra limitée par les mêmes règlements que l'on se propose de mettre au point pour rendre ce bill opérant. Si je me souviens bien, lorsque cette mesure a été présentée à la Chambre, le ministre a dit, qu'à son avis, une étude révélerait que peut-être 160 industries seraient directement en cause. Ce chiffre de 160 ne signifie pas grand-chose à moins de le comparer avec d'autres. Le chiffre auquel je voudrais me référer est extrait d'une compilation Statistique Canada, et nous apprend qu'en 12 mois, 5,600 nouveaux établissements industriels se sont fixés dans la seule province de l'Ontario, si je ne me trompe pas. Pourtant, ici, le ministre a parlé d'aider 160 entreprises au Canada. J'ai été intéressé d'apprendre que 2,300 ou 2,400 des 5,600 nouveaux établissements que j'ai mentionnés emploieront moins de 5 personnes chacun et que 67 seulement de l'ensemble emploieront plus de 100 personnes. Ainsi, il y aura un grand nombre d'entreprises qui, bien que touchées indirectement ou directement par la surtaxe, n'auront aucun espoir de se renflouer grâce à la mesure que nous étudions.

• (3.50 p.m.)

A titre d'exemple, qu'il me soit permis d'indiquer que, lors des séances du comité la phrase la plus révélatrice prononcée à maintes reprises par les porte-parole du gouvernement et les témoins au sujet de l'application de cette mesure, a été que cette mesure ne serait appliquée que dans les cas de congédiements massifs. Il s'agissait d'une perturbation d'ordre régional. Mais dans le cas, par exemple, d'une petite industrie de 20 ou 25 employés, qui ferait des pertes de 20 p. 100 et devrait congédier cinq ou six de ses gens, il serait difficile de dire si elle serait gravement touchée par une perturbation importante de l'emploi. Le secrétaire parlementaire a expliqué, avec raison je pense, que les problèmes suscités par des perturbations de cette nature intéresseraient peut-être les agences de placement ou les services d'assurance-chômage mais qu'on ne se préoccuperait pas tellement de savoir si ces industries répondent aux exigences prévues dans la mesure à l'étude pour obtenir de l'aide. Et c'est là-dessus que je ne suis pas d'accord avec le gouvernement. La mesure à l'étude me semble viser surtout à favoriser les grandes compagnies, et une foule de petites entreprises n'ont aucun espoir de s'en jamais prévaloir.

Aux termes du bill, une compagnie pourrait attendre 90 jours avant de toucher les paiements, même si elle avait satisfait aux exigences prévues. Monsieur l'Orateur, ce délai de 90 jours pourrait être une question de vie ou de mort pour certaines industries. C'est bien facile de dire qu'une compagnie doit essayer des pertes de 20, de 30 p. 100 ou de quelque pourcentage que ce soit dans son commerce d'exportation pour pouvoir avoir droit à l'aide

prévue. Le fait est que plusieurs industries, qui seront directement et sûrement atteintes par la surtaxe, n'exportent absolument rien. Leur production consiste souvent en pièces détachées qu'elles vendent à de grandes industries. Celles-ci en font l'assemblage et exportent leurs produits aux États-Unis et ailleurs. Il est difficile de savoir comment une compagnie si vivement atteinte de façon indirecte et comptant un petit nombre d'employés pourrait jamais espérer recouvrer une partie de ses pertes au moyen de la mesure à l'étude.

J'ai l'impression que des centaines d'entreprises au pays pourraient être victimes des mesures contre lesquelles nous cherchons à les protéger. Nos grandes entreprises seront en mesure de réclamer une partie de ces subventions. Nous ne nous rendons pas pleinement compte, je pense, des abus considérables que des mesures comme celles dont il s'agit ici provoqueront dans le cours normal des affaires. Les grands empires industriels comptent bien des gens d'expérience, prévoyants et dynamiques qui vont tirer parti de mesures ministérielles comme celle-ci. Je suis très inquiet de la façon dont ce bill sera mis en application.

En comité, on nous a prouvé qu'il était possible à un service ou une filiale d'une entreprise de présenter les conditions lui donnant droit à l'aide prévue par cette mesure. Je crois que le secrétaire parlementaire nous a dit qu'aucune condition n'était liée à l'utilisation de cet argent pourvu que le niveau d'emploi soit maintenu. Cet argent pourrait servir à la recherche, à la mise au point de produits nouveaux ou de machines nouvelles, à la promotion des ventes au lieu de l'augmentation de la capacité de production, en d'autres termes à modifier toutes les caractéristiques de l'entreprise. C'est parfait si on considère cela du point de vue philosophique ou théorie de l'idéal. Cependant, en pratique, il faut tenir compte de la puissance des syndicats ouvriers lorsqu'il s'agit de muter un ou plusieurs employés dans un autre domaine d'activités de l'entreprise ou d'arracher un ouvrier à son tour et de l'envoyer peindre une clôture. Tout ceci me persuade que, dans certaines situations, cette mesure est strictement inapplicable.

A cela s'ajoute l'opinion générale à l'étranger selon laquelle les décisions américaines ne sont que provisoires. Elles peuvent se prolonger pendant 90 jours, trois mois, six mois, douze mois ou même deux ans. Je suis inquiet de ce que de nombreuses et importantes entreprises disposant d'une capacité de production prodigieuse pourraient profiter de ces subventions pour maintenir leur niveau d'emploi et de production en ne faisant rien d'autre que de créer des stocks énormes. Rien dans cette mesure n'empêche une entreprise de procéder ainsi. Après tout, elles lutteraient contre le chômage en créant les emplois dont le gouvernement s'inquiète tant. C'est pourquoi ces entreprises se créeraient des stocks sachant parfaitement qu'en fin de compte la surtaxe disparaîtra. Pensez quelle magnifique position concurrentielle occupera une telle entreprise lorsqu'elle se trouvera à la tête de stocks énormes dont les deux tiers auront été payés par le gouvernement. Elle pourra expédier ces marchandises outre-mer dans n'importe quel pays de son choix. C'est une grave lacune de ce bill. Les stocks considérables ainsi accumulés exerceront des pressions énormes sur les marchés locaux.